

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2017

Présents : Guillaume HUGUES, Nathalie CUOZZO, Didier BROS, Hervé SAUVAIRE, Frédéric WISNIEWSKI, Didier MELLAREDE, Rudolph BERETTA, Alain JUNG, Stéphanie BUA et Magali GUEIDAN.

Absent : Néant

Date de la convocation : 19 septembre 2017

La séance est ouverte à 20 heures 30, sous la présidence de Guillaume HUGUES, Maire, qui donne lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 26 juin 2017 et nous avons procédé aux signatures sur le dernier procès-verbal.

Est nommé secrétaire de séance, Didier BROS.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- *Débat sur la modification du PADD*
- *Délibération RODP Enedis 2017*
- *Questions diverses*

Monsieur le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour le renouvellement de la convention entre la commune et la CCPS pour l'utilisation du Foyer pour la cantine scolaire. Le Conseil Municipal accepte cet ajout.

Débat sur la modification du PADD

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'évolution du projet de PLU entre tous les acteurs, il s'avère qu'il y a lieu de procéder à quelques modifications concernant l'oliveraie. En effet, une grande partie des oliviers ont été arrachés et le projet d'aménagement prévoit la réalisation du bassin de rétention à l'emplacement de certains oliviers arrachés. Après discussion, le Conseil Municipal décide de supprimer la référence à l'oliveraie au PADD.

Délibération RODP Enedis 2017

Monsieur le Maire explique qu'il n'y a plus lieu de prendre cette délibération et demande la suppression de ce point à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal accepte.

Signature convention Commune/CCPS pour l'utilisation du foyer pour la cantine scolaire :

Monsieur le Maire rappelle que la restauration scolaire pour les enfants scolarisés sur les écoles de Crespian et Vic le Fesq se déroule dans le foyer communal. Il convient à ce titre de renouveler la convention entre la commune et la CCPS. Après discussion, le conseil municipal, approuve le renouvellement de cette convention, à condition qu'une réflexion soit faite sur le devenir des algécos, cantine et écoles du regroupement et autorise monsieur le maire à la signer.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Questions diverses

- *Pneus du tracteur à changer : savoir pourquoi les derniers pneus achetés ont duré si peu*
- *Courriers à administrés pour taille de leur haie*
- *Climatisation mairie : demander un second devis*
- *Dématérialisation registres état civil : contacter l'association*

TOUTES LES DELIBERATIONS PRISES LORS DE CETTE SEANCES SONT CONSULTABLES EN MAIRIE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,

